



*Blutspendedienst SRK*  
*Service de transfusion sanguine CRS*  
*Servizio trasfusione di sangue CRS*

**Croix-Rouge suisse**  
**Schweizerisches Rotes Kreuz**   
**Croce Rossa Svizzera**

Communiqué de presse commun du **Service de transfusion sanguine CRS** et de la **Croix-Rouge suisse** du 2 décembre 2009

## Service de transfusion sanguine CRS se sépare du Service régional de transfusion sanguine de Zurich

### *La résiliation du contrat résulte de divergences de vues liées à la réorganisation*

En accord avec la Croix-Rouge suisse, le Service de transfusion sanguine CRS a résilié avec effet fin 2010 le contrat qui le liait au Service régional de transfusion sanguine de Zurich. En dépit d'une démarche de conciliation, les profondes divergences de vue qui perduraient depuis la réorganisation de 2005 n'ont pas pu être résolues.

Le Service de transfusion sanguine CRS est une institution autonome de la Croix-Rouge suisse qui assure l'approvisionnement des hôpitaux suisses en produits sanguins sur mandat de la Confédération. Cette organisation faitière regroupe 13 services régionaux de transfusion sanguine qui sont eux-mêmes des institutions autonomes, pour la plupart des fondations. Les droits et les devoirs des parties sont déterminés par des contrats de coopération.

### Résiliation du contrat

Avec l'accord explicite du Conseil de la Croix-Rouge, le Service de transfusion sanguine CRS a résilié avec effet fin 2010 le contrat qui le liait au Service régional de transfusion sanguine de Zurich. À partir de cette date, le Service de transfusion sanguine de Zurich ne fera donc plus partie de l'organisation globale et n'aura plus le droit d'utiliser l'emblème de la Croix-Rouge.

### Échec de la tentative de conciliation

Depuis octobre 2007, le service de transfusion sanguine de Zurich a cessé de verser les cotisations qu'il devait à l'organisation faitière, les mettant à la place sur un compte bloqué. Par ailleurs, il réclame une extension notable de sa zone d'activité au détriment d'autres services régionaux de transfusion sanguine. Au terme de longues négociations qui se sont soldées par un échec, il a été convenu de mettre en œuvre la procédure de conciliation prévue par le contrat. Le Dr Markus Dürr, membre du gouvernement du canton de Lucerne, a été désigné président de la commission de conciliation. Les recommandations formulées par la commission en mai 2009 ont été acceptées dans leur totalité par le Service de transfusion sanguine CRS mais refusées par le Service de transfusion sanguine de Zurich. Du point de vue du Conseil de la Croix-Rouge et du Service de transfusion sanguine CRS, il n'y a donc plus de base permettant une collaboration partenariale avec le Service de transfusion sanguine de Zurich. Des poursuites judiciaires vont être engagées en vue de recouvrer les sommes impayées.

### **Note à l'intention des rédactions: A votre disposition pour tout renseignement complémentaire:**

- Ø **Dr. Rudolf Schwabe, directeur du Service de transfusion sanguine CRS, tél. 031 380 81 81**
- Ø **Markus Mader, directeur de la Croix-Rouge suisse, tél. 031 387 71 11**